

débrancher avec des cisailles toutes les coutures ; les chiffons forment ainsi deux lots, ceux qui ne contiennent que de la laine et ceux qui contiennent des coutures, tels notamment que les tissus mélangés de laine et de coton. Ceux-ci subissent d'abord l'opération de la carbonisation qui a pour but de détruire les fibres végétales en laissant intactes les fibres laineuses. Divers systèmes sont en usage ; le plus généralement on trempe les chiffons dans un bain d'acide sulfurique avec dessiccation successive dans des fours, ou bien on les fait passer dans des chambres remplies d'acide chlorhydrique gazeux. Les chiffons sont ensuite passés à une machine qui en enlève toute la poussière, puis à un lieu l'opération du dégraissage ou « dégraisser » qui s'opère soit à ce moyen de cylindres à grandes dents « diables », soit dans l'eau au moyen de platines semblables à celles des papeteries.

Cinq établissements, ceux de MM. Mattei Giuseppe, Vannucci Annunziata et Breschi Fratelli à Prato, Ceconi fratelli à Pistoia et Guzzini et Cie à Pistoia ne s'adonnent qu'au dégraissage des chiffons. Tous font usage de moteurs hydrauliques d'une force totale de 42 chevaux destinés à mettre en action machines à effilocheur et à filer.

Les 4 autres établissements, qui s'occupent en même temps du dégraissage et de la carbonisation, travaillent pour presque tous les établissements de la région, 2 filatures seulement possèdent en propre des appareils de carbonisation.

Deux sont situés à Prato et appartiennent à M. Rinaldi et à M. Magliani. Le premier a 15 chevaux, 2 machines à effilocheur et Dei Giulio et M. (1 moteur hydraulique de 3 chevaux, 3 machines à effilocheur). La maison Rinaldi possède un établissement semblable à Piteccio, commune de Pistoia (3 machines à effilocheur, 1 moteur hydraulique de 9 chevaux), enfin à Piteccio, commune de Pistoia (3 machines à effilocheur et 1 moteur hydraulique de 9 chevaux) appartient à MM. Meucci et Cie (1 moteur de 6 chevaux et 2 machines à effilocheur).

Le lavage des chiffons se fait à Prato dans un établissement qui appartient à M. Gelli e Canocchi (1 moteur hydraulique de 4 chevaux).

Au total l'industrie du dégraissage et de la carbonisation des chiffons occupe 40 ouvriers.

**Filatures.** — Toutes les filatures de la province de Florence utilisent la laine mécanique fabriquée à Prato les plus importantes la mélangent dans une proportion qui varie de 10 à 30 p. de la laine neuve, d'autres ont récemment tenté la fabrication du fil de « vigogne » en mêlant à la laine une certaine quantité de coton ou de bourre de ramie. Les chiffons employés proviennent de toute l'Italie et de France. Le prix varie de 30 à 250 liv. le quintal suivant les qualités, mais on a toujours de la préférence l'article commun.

Des 39 établissements qui s'adonnent exclusivement à la filature de la laine mécanique, 15 appartiennent à des industriels qui travaillent pour leur propre compte passant les filés obtenus aux ateliers d'effilocheur et de filer. Les autres filatures distribuent à domicile aux ouvriers tisserands ; les 24 autres appartiennent à des industriels qui travaillent pour le compte des tiers ou pour la vente des filés. De ces ateliers, 23 se trouvent dans la commune de Prato, 5 à Pistoia, 3 à Barberino di Mugello, 3 à Vernio et 1 dans chacune des communes de Cantugiano, Cutilignano, Piccomano, Montemurlo et Reggello.

Le plus important des établissements de Prato est celui de la maison Forti A. et G. di Beniamino (3 moteurs hydrauliques de 50 chevaux en tout, 1 à vapeur de 22 chevaux, 5 machines à effilocheur, 12 machines à carder, plus de 2,000 fuseaux, 104 ouvriers). Ensuite viennent les ateliers de Calosci et de Durio, Calamini Gioiardi, Magnoli Giovanni, Belli Ricceri, Carzoli Vincenzo, Mercantini Silvio et Caramelli Alessandro. Parmi les autres établissements de la province, les seuls dignes de remarque sont ceux de MM. Bressi Santi et Giannini Silvio à Pistoria, Romeli Pietro à Barberino di Mugello et Canocchi Benedetto à Montemurlo.

Au total les filatures de laine de la province disposent de 45 moteurs hydrauliques d'une force totale de 365 chevaux, de 10 moteurs à vapeur de 58 chevaux, elles comptent 43 machines à effilocheur, 100 machines à carder et 13,521 fuseaux et occupent en tout 802 ouvriers. Les machines à carder sont pour la plupart fabriquées à Prato même, on prétend qu'elles rivalisent avec celles de la maison française Mercier. La durée moyenne annuelle peut être évaluée à 300 jours dans les ateliers mais par la vapeur et à 200 dans ceux qui ne disposent que de moteurs hydrauliques.

**Tissage.** — Les établissements qui s'occupent exclusivement du tissage de la laine sont au nombre de 5, dont 3 à Prato, 1 à Barberino di Mugello et 1 à Florence, on peut y ajouter l'établissement dit Conservatorio delle Crocifissine, orphelinat tenu par les sœurs du Crucifix. Les ateliers les plus importants sont ceux de MM. Kossler Mayer et Cie de Prato, fondés en 1838, on y voit un moteur Sultzler de 300 chevaux pour le tissage, 1 chaudière à vapeur de 100 chevaux pour la teinture et 1 moteur à vapeur de 20 chevaux pour l'éclairage électrique de tout l'établissement et pour actionner les ateliers de réparation, 640 métiers mécaniques, en partie lin, en partie à Jacquard, tissent sur machines à vapeur des étoffes pour l'armée en laine peignée, laine et soie, laine et coton, cachemire, thibet, paracelme, melton, qui trouvent un grand écoulement dans les provinces napolitaines et siciliennes. Les ouvriers sont au nombre de 300, femmes pour la plupart.

Les deux autres usines appartiennent à MM. Forti A. et G., moteurs hydrauliques et à vapeur d'une force totale de 70 chevaux, 13 métiers mécaniques et 28 à main ; production spéciale : châles en laine mélangée et Magnoli Ettore et Cie, 1 moteur hydraulique de 4 chevaux, 6 métiers mécaniques ; production : 4 étouffes pour papeterie. A Barberino di Mugello, M. Romeli Pietro, 18 métiers mécaniques actionnés par 1 moteur hydraulique de 8 chevaux, produit de la bonneterie et des draps pour vêtements. A Florence enfin, la

maison héritière de Luisa Parenti, 44 métiers à main, 1 chaudière à vapeur de 4 chevaux pour la teinture, s'adonne à la fabrication des tapis en laine et jute. Le Conservatorio des « Crocifissine » de Pistoia fabrique, mais seulement sur commande directe des particuliers, des étoffes lisses et ourties pour habits d'hommes ; on y emploie comme ouvrières 7 femmes et 7 fillettes.

**Filatures et tissages réunis.** — Six établissements : 4 à Prato, 1 à Fiesole et 1 à Pontassieve. Le plus important est celui de M. Targetti Lodovico à Prato, 63 ouvriers, 3 moteurs hydrauliques de 10 chevaux, 1 moteur à vapeur de 15 chevaux, 1,050 fuseaux, 22 métiers dont 8 mécaniques, 3 machines à effilocheur et autres machines pour le filage des tissus ; production : articles fins pour vêtements. Viennent ensuite, par ordre d'importance, les ateliers de M. Cavacocchi Ferdinando, 783 fuseaux, 15 métiers dont 4 mécaniques, 2 machines à effilocheur, 47 ouvriers, 1 moteur hydraulique de 50 chevaux, 1 à vapeur de 12 chevaux ; Villorosi Lino, 1 moteur hydraulique et 1 à vapeur d'une force totale de 22 chevaux, 1 machine à effilocheur, 650 fuseaux, 8 métiers ; Ceconi et Pini, 1 moteur hydraulique de 8 chevaux, 420 fuseaux, 10 métiers mécaniques.

L'usine de Fiesole appartient aux héritiers de Luisa Parenti, 1 moteur hydraulique de 7 chevaux, 250 fuseaux, 2 métiers mécaniques, 10 ouvriers et celui de Pontassieve, à M. Emmo Della Lunga, 1 moteur à vapeur de 5 chevaux, 150 fuseaux et 10 métiers à main.

Il y a lieu d'ajouter aussi dans la commune de Prato, on compte 450 métiers à main pour le tissage de la laine au domicile des tisserands.

**Ateliers pour le finissage des tissus et moutons à foulon.** — Les maisons Kossler Mayer et Cie, Forti A. et G. et Targetti Lodovico, seules praticiennes dans les ateliers de finissage des tissus, ont eu recours à des établissements spéciaux tout le plus important, à Prato, est celui de X. Ampolmi Léopoldo, 2 moteurs à vapeur d'une force totale de 35 chevaux, 1 moteur hydraulique de 6 chevaux, 20 ouvriers, qui est muni de tous les appareils usés pour laison, tondre, raffiner, dégraisser, tustler et soiffer.

Deux autres établissements analogues, mais moins importants, existent à Prato, ceux de M. Vannucchi Antonio, moteur hydraulique de 5 chevaux, et Caramelli Alessandro.

Enfin, on compte à Prato 4 moulins à foulon disposant au total de 15 presses, savoir ceux de M. Collii Gaetano, 1 moteur hydraulique de 8 chevaux et 1 à vapeur de 10 chevaux, Franchi Michele, moteurs semblables, Chiti Cesare, 1 moteur hydraulique de 3 chevaux, et Ceconi A. 1 moteur hydraulique de 8 chevaux. En outre, les communes de Pistoia et de Vernio possèdent chacune 1 moulin à foudre disposant de moteurs à vapeur d'une force totale de 12 chevaux.

## LES ITALIENS EN AFRIQUE

**L'ASSAUT DE MAKALÉ**  
Rome, 10 janvier. — Le *bon Charlotte* relève la profonde impression que produit sur le public l'assaut de Makalé ; il constate la déféction du service des informations.

C'est une fois, dit-il, après le tragique avertissement d'Aba-Alagi, nous avons été surpris, comme à Bugai, à Agordat, à Sagewit et à Coma. Il est donc évident que les choses allaient violemment au gouvernement qui qualifie d'imprévoyant et d'insuffisant. Tandis que le major Galliano soutenait l'assaut, les autres troupes italiennes se retrayaient, l'offensive et d'enlever le Chioa.

Les pronostics que fait ce journal disposition sont plus pessimistes ; le général français ne disposait que de 16,000 hommes avec 28 canons dont une partie est fractionnée dans les garnisons de Massauah, Agordat, Chioa, et d'autres des crânes sur le sort de Makalé.

Le Popolo espère que le major Galliano saura résister en attendant que l'on envoie du général Barattieri. Il apprend de Massauah que Ménélik possède plusieurs pièces d'artillerie dont le commandement est confié à deux officiers français en retraite qui se nomment sans doute, Croquet et Crochet.

D'autre part, une dépêche de l'agence fait connaître l'état de la situation des troupes italiennes sur les hauteurs de Makalé, où le manque de vivres et le froid. Le général Barattieri a été obligé de faire évacuer les troupes et les vivres. Les Abyssins ont détaché un corps de 200 hommes pour occuper de côté d'Assab. Rome, 10 janvier. — Le général français a été obligé de la guerre à pris des dispositions pour l'envoi de nouveaux renforts à Massauah, le gouvernement dit que les troupes italiennes ont été renforcées de 600 hommes, destinés à renforcer les troupes du général Barattieri et à occuper le Harrar une fois la campagne terminée.

A la suite des nouvelles de Makalé, on a activé le départ des troupes. Les convulsions stratégiques ont été faites par les Chinois sont ceux qui ont pris à Abba-Alagi et que les lieutenants Scala et Gambi, alors faits prisonniers, ont été obligés de faire manœuvrer les pièces. C'est ce qui expliquerait que les boulets n'ont pas atteint le site Makalé.

Rome, 10 janvier. — *L'Italia* annonce que des bataillons partiront de Naples pour Massauah, les 12 et 13 janvier. Les batteries partent en même temps. *L'Avvenire* dit que si le gouvernement n'a pas évacué les troupes italiennes d'Assab, le général Barattieri en désire pas davantage, à cause des difficultés des mouvements et des approvisionnements.

Rome, 10 janvier. — Une dépêche officielle de Massauah annonce que les Abyssins auraient complètement entouré la place et que les coups de canon en laine peignée, laine et soie, laine et coton, cachemire, thibet, paracelme, melton, qui trouvent un grand écoulement dans les provinces napolitaines et siciliennes. Les ouvriers sont au nombre de 300, femmes pour la plupart.

## LES AFFAIRES DU TRANSVAAL

**Un conseil de cabinet anglais**  
On croit savoir qu'un conseil de cabinet va avoir lieu. Les conversations stratégiques ont été faites par les Chinois sont ceux qui ont pris à Abba-Alagi et que les lieutenants Scala et Gambi, alors faits prisonniers, ont été obligés de faire manœuvrer les pièces.

**Une commission d'enquête**  
L'British Chamberlain a été nommé par le roi, M. Chamberlain constituera une commission composée d'hommes jouissant d'une grande autorité et qui sera chargée de faire une enquête sur le manège du gouverneur de la Compagnie de Chart, ainsi que sur les causes de l'expédition Jameson. Cette commission se rendrait dans l'Afrique du Sud pour interroger les témoins sur les lieux mêmes.

D'autre part, le *Manchester Guardian* affirme que M. Chamberlain a été nommé par le roi, M. Chamberlain constituera une commission composée d'hommes jouissant d'une grande autorité et qui sera chargée de faire une enquête sur le manège du gouverneur de la Compagnie de Chart, ainsi que sur les causes de l'expédition Jameson. Cette commission se rendrait dans l'Afrique du Sud pour interroger les témoins sur les lieux mêmes.

**Les intentions du président Kruger**  
Le *Transvaal* publie un télégramme de Capricorn qui dit que le président Kruger a l'intention de demander au gouvernement britannique l'abrogation du traité de Pretoria, ainsi que les rapports entre l'Angleterre et le Transvaal, l'annulation de la chartre de la Compagnie du sud africain et l'abandon par l'Angleterre du droit de préemption qu'elle possède sur les territoires de la baie de Deception.

Le correspondant de la feuille londonienne ajoute qu'on considère au cap ces demandes comme absolument exorbitantes.

**La situation au Transvaal**  
Le gouvernement du Transvaal qui, comme on l'a vu, a été élu le 10 novembre, a d'abord révoqué l'engagement de l'Afrique du Sud au traité de Pretoria, et a demandé prochainement au gouvernement britannique la convocation de 1888.

Par cette démarche du gouvernement du Transvaal, la question va se préciser sur une base bien déterminée. Il y a lieu d'ajouter aussi dans la commune de Prato, on compte 450 métiers à main pour le tissage de la laine au domicile des tisserands.

**Une réponse du président Kruger**  
Londres, 10 janvier. — Sir Hercules Robinson télégraphie au président Kruger, en réponse au télégramme que M. Chamberlain lui a adressé par ordre de la Reine, qu'il a l'intention de lui répondre par un télégramme dans lequel il exprimera ses regrets de ne pouvoir lui répondre plus tôt.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**L'Affaire Artan**  
Paris, 10 janvier. — Un télégramme de Londres au *Matin* de ce matin, émanant de l'Agence Reuter, annonce que le jugement final de l'affaire Artan a été prononcé par le tribunal de la Seine. Le tribunal a condamné Artan à la prison pour un an, avec sursis, et a ordonné qu'il soit placé sous la surveillance de la police.

**Le moyen d'un air avec le Panama**  
Paris, 10 janvier. — Un télégramme de Panama, en date du 9 janvier, annonce que le conseil d'administration de la Compagnie du Canal de Panama a décidé de demander au gouvernement français l'abrogation du traité de 1888.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que le projet de loi sur la réforme de la Bourse, qui a été adopté par le Reichstag, est un acte de justice et de nécessité.

**Le projet de réforme du régime de la Bourse au Reichstag**  
Berlin, 10 janvier. — Le Reichstag examine le projet de réforme du régime de la Bourse. M. Schönerbecker, ministre des finances, a déclaré que